

leParisien.fr

Procès : Guy et Luc avaient été enterrés vivants

Deux hommes sont jugés pour avoir enlevé et tué un couple d'homosexuels en 2009 dans le Cher. Ils encourent la perpétuité.

Nicolas Jacquard | Publié le 26.09.2011, 07h00



On les surnommait les Tontons ou alors Guyguy et Bigdil, pour ceux qui les connaissaient le mieux. Luc Amblard et Guy Bordenave formaient un couple sans histoires, apprécié de presque tous dans leur petit village de Couy, à 35 km de Bourges (Cher). « Des gens paisibles, entourés d'un groupe d'amis très proches », avaient noté les gendarmes au cours de leur enquête sur la disparition des deux homosexuels.

Luc, 56 ans, et Guy, 39 ans, n'avaient plus donné signe de vie depuis la nuit du samedi 7 au dimanche 8 mars 2009. Le mardi suivant, Marie-Laure, la sœur de Guy dont elle était très proche, alertait les forces de l'ordre. Dans le pavillon du couple, rien ou presque ne manquait. Ecran plat, téléphone portable ou voiture : Luc et Guy semblaient s'être volatilisés. Des traces de sang étaient tout de même mises en évidence, orientant l'enquête vers une piste criminelle. A partir d'aujourd'hui et jusqu'à jeudi, Claude Juillet et Christophe Rayé, 55 et 39 ans, comparaissent devant les assises du Cher à Bourges pour « enlèvement ou séquestration suivie de la mort des victimes ». Une mort atroce, comme l'a révélé l'enquête.

Cinq jours avant de faire irruption dans le pavillon du couple, Claude Juillet avait creusé, au bord de la Loire, une fosse de 2,30 m sur 1,10 m de large et 1,07 m de profondeur. Après avoir séquestré Luc et Guy toute la nuit, Juillet, par ailleurs ancien compagnon de Marie-Laure, la sœur de Guy, avait fait monter le couple dans un fourgon utilitaire au petit matin. Bâillonnés avec du scotch, les bras entravés par des colliers Serflex, les deux hommes avaient alors été enterrés vivants.

« Les victimes, entièrement habillées et recouvertes de limon, étaient assises l'une en face de l'autre », décrit le médecin légiste. Pour les experts, il est « probable que Guy Bordenave était vivant au moment de son enfouissement [...]. S'agissant de Luc Amblard, son mauvais état de santé permet d'envisager soit un décès par suffocation [...], soit un malaise cardiaque. » Pourquoi ne pas les avoir tués avec le fusil qui a servi à les menacer ? « Pour ne pas faire de bruit », a justifié Claude Juillet lors de ses auditions. L'homme est resté tout aussi elliptique et taiseux lorsqu'il s'est agi d'avancer un mobile à ce crime prémédité dans ses moindres détails.

« Claude Juillet et Guy se connaissaient bien, raconte Me Marie Dosé, avocate de quatre des dix parties civiles. Trois mois avant, ils mangeaient ensemble au restaurant. »
Devant le juge d'instruction, Claude Juillet a pourtant avancé avoir voulu en finir avec ce beau-frère qui ne l'appréciait pas, et aurait voulu, toujours selon lui, que sa sœur Marie-Laure mette un terme à leur relation. Selon ses propres termes, « en supprimant la cause », il « supprimait les conséquences ». « La disproportion est totale entre l'horreur des faits et cette explication, reprend Me Dosé. Je compte beaucoup sur l'audience pour avoir des réponses. »
A moins que Claude Juillet et Christophe Rayé ne se renvoient la balle, ce dernier affirmant pour sa part qu'il a uniquement agi par appât du gain. Un gain pourtant minime, seuls deux retraits ayant été effectués avec les cartes bancaires des victimes pour un total de 900 €. Le rôle des experts psychiatres s'annonce essentiel pour tenter de comprendre ce qui s'est joué dans la tête des deux accusés. Claude Juillet, le premier, présente « des traits de caractère paranoïaque », sans que l'on sache s'il s'agit « d'une apparence » ou d'une « inaffectivité profonde ». Son complice, qui reconnaît avoir participé à la séquestration mais nie avoir été présent lors de l'ensevelissement, est décrit comme « égocentrique », « alcoolique » « et peut-être pas aussi naïf qu'il voudrait le laisser croire ».

Le Parisien

Droits de reproduction et de diffusion réservés - Copyright LE PARISIEN 2011
